

COMMISSION chargée de l'examen du projet de
résolution de M. Testelin et plusieurs de ses
collègues, relatif à la nomination d'une Com-
mission spéciale et annuelle pour l'examen des
projets de lois portant déclaration d'utilité
publique des chemins de fer. (N° 16, session
1882). — Nommée le 11 février 1882.

MM.

*Commission chargée de
l'examen du projet de loi
portant déclaration d'utilité
publique des chemins de fer*

- | | | | |
|-----------------|----------|----------------------------|-----------------------------|
| 1 ^{er} | BUREAU : | CHARDON. | <i>Chardon</i> |
| 2 ^e | — | GÉNÉRAL PÉLISSIER. | <i>Merlin</i> |
| 3 ^e | — | MALENS. | <i>Vivienot Secrétaire</i> |
| 4 ^e | — | BOZÉRIAN. | <i>Malens</i> |
| 5 ^e | — | GÉNÉRAL MARQUIS D'ANDIGNÉ. | <i>Griège (président)</i> |
| 6 ^e | — | TESTELIN. | <i>Dufrenoy - président</i> |
| 7 ^e | — | LA CAZE. | <i>Hoblot</i> |
| 8 ^e | — | VIVENOT. | <i>Cuvierot</i> |
| 9 ^e | — | THUREL. | <i>Synaud-Ducrocq</i> |

S. M. 1.



Séance du jeudi 16 février 1882 à une heure et demie
 M. le Général Pelissier est nommé Président, et M. Vivierot secrétaire.
 Chacun des membres de la commission rend compte successivement de
 opinions émise dans son bureau lors de la nomination de commission.
~~M. Vivierot est nommé rapporteur.~~
 M. Rozieron demande que le rôle de la commission soit bien défini, et que celui
 de l'ancien commission.
 M. le Général d'Andigné demande que la commission ne soit pas une
 commission d'urgence; il faudrait voir quand on propose un projet si
 la finance de l'état ne sera pas trop engagée, si une ligne est plus
 utile que telle autre.
 La séance est levée à deux heures.

Le Président

Le Secrétaire

M. Vivierot

Séance du Samedi 18 février 1882 à deux heures un quart
 M. le Général d'Andigné rappelle que le rôle de la commission semble
 mal entendu si la commission ne se borne pas à un examen préparatoire
 et à donner l'avis. Les conclusions ne sont plus aussi absolues;
 il faudra procéder à l'initiative de lignes d'après leur importance.
 On ne peut pas commencer son travail à la fois.
 On devra tout d'abord s'occuper des questions stratégiques, puis de
 ceux présentant plus particulièrement la question d'intérêt général.
 M. Malherbe croit que ce que vient d'indiquer M. le Général d'Andigné
 ne doit pas figurer dans le rapport de la commission; la commission a
 comme tâche dans l'ensemble de voir la vérité dans la situation
 du Ministre. C'est au Gouvernement qu'il appartient d'apprécier
 l'urgence. Il faut laisser au Gouvernement sa liberté.
 Le résumé de la ligne à établir n'est dicté par une loi.
 Pour former la convention, cela sera à prendre en considération
 l'état stratégique, l'état commercial, une partie de...

Des relations économiques. On tiendra compte des dépenses quand on
disposera les budgets.

C'est la loi de budget imposé au Gouvernement par la loi.

M. le Général D'Andigné propose qu'il soit une commission
d'appoint de la loi. Le Gouvernement répondra que le statut
à l'université que l'on veut. On ne peut le mettre dans
le décret de démission à la commission toute la portée de
l'université. Le décret est un acte de la loi.
Le décret est pas pratique.

La commission des universités sera ne pas obligée les universités et
réviser chaque fois pour chaque projet; et pour donner
plus d'indépendance aux membres de la commission.

Le projet a été communiqué pour l'avis de la commission
c'est à dire que la commission de l'avis, la commission de
l'avis et l'avis.

La commission a répondu que à l'exception de la partie que de
la question technique.

M. le Général D'Andigné dit que M. Malraux répétition trop
le rôle de la commission.

Pourquoi ne pas une commission consultative à la fois pour éviter la
pression de l'attente l'avis.

M. le Général D'Andigné peut rendre à l'Université l'université en
appelant l'Université de l'Université. On la donne la plus tôt
M. Bertelin dit que en dehors de la commission d'avis l'université
peut intervenir auprès de l'Université.

La précédente commission n'a pas été une commission d'avis; elle
plus de la définition et de l'attente. Pluie fois de
études nouvelles et de l'Université, des modifications de
l'université ont été réalisées.
M. Rivarès donne l'avis de son rapport qui est adopté.
La séance est levée à deux heures trois quarts.

Le Directeur
J. Pellissier

Le Secrétaire
A. M. M.

Séance du jeudi 2 Mars 1882 à Chaux.

M. Dupresne est nommé président, et M. Vivier secrétaire.

M. Curvot est chargé du rapport relatif au projet de loi déclaratif d'utilité publique de la première section du chemin de fer de Broye à Allamoz comprenant entre Broye et Lussery.

M. Albert Grévy dit que le rôle de la Commune ne doit pas se borner à proposer la déclaration d'utilité publique. Il y a lieu à examiner les conditions d'exécution soit par une Compagnie soit par l'Etat.

M. Curvot fait observer que jusqu'à la Commune des chemins de fer et de la loi de projet d'utilité publique de chemins de fer de la Commune de Broye pour l'Etat pour la France, et pour l'Algérie par des Compagnies.

Si le mode actuel d'exécution peut être modifié, la Commune ne sera pas véritablement lésée.

M. Edmond Descombes dit qu'on se doit de solliciter la Commune de l'indemnité prévue pour l'acquisition de propriétés et de l'indemnité; la proportion relative à la charge de dépenses financières ne sera pas renvoyée à la Commune.

M. Malcus dit que l'envoi à une Commission spéciale pour l'examen de projets de loi a lieu à raison de leur importance. Il y a au contraire de petits, et faut une décision de la Commune des finances.

M. Malcus est nommé rapporteur du projet de loi déclaratif d'utilité publique du chemin de fer de Châtillon à Phérolles.

M. Chardan est nommé rapporteur du projet de loi déclaratif d'utilité publique du chemin de fer d'Yverdon à Saint-Florent. En ce qui concerne le chemin de fer de Chaux au Parc du Buis, il sera renvoyé à M. le Ministre des Travaux publics si l'opposition de M. le Ministre de la Guerre n'est pas maintenue.

Le Secrétaire est M. Vivier

Le Président

Le Secrétaire
M. Vivier

u
Séance du mercredi 15 Mars 1882 à 2 heures

Sont présents M. Dufrénoy président, Vivier secrétaire,
Alber Guéry, Malin, Curriot, Edmond Duvivier Dufrénoy.

M. le Ministre des Travaux publics dit que le projet de loi
relatif au chemin de fer de Souk-Aras déposé par M. Raynal
n'a pas mentionné une convention passée avec M. Lodi Comar,
Convention passée avec la Compagnie de Bone Guelma
La Compagnie a pris son engagement postérieurement au vote
de la loi par la Chambre des Députés.

Le rapport du Sénat concernant l'acte des engagements
de la Compagnie.

M. Roussier Comar-Lodini dit qu'il est de l'intérêt des Travaux publics
puisque qu'il est certain de modifier la loi et de la renvoyer à
la Chambre.

Une échange d'explication a eu lieu entre M. Curriot et M. le
Ministre des Travaux publics et M. Roussier sur le point de savoir
s'il y a pour Travaux publics quel que la loi n'a
permis par le décret aux autres 67.

A la suite d'une observation faite par M. Chardon, il est entendu
que la commission des Travaux publics n'a pas en vue
dans la convention insérée au Bulletin des lois, l'application des
des articles.

M. Chardon est nommé rapporteur du projet de loi ayant
pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer
de Souk-Arahas à Sid-el-Hamiss.

Justification des déclarations par le Ministre des Travaux publics
par l'Assemblée générale des actionnaires de Bone Guelma
aux administrations de la Compagnie.

M. Curriot donne lecture de son rapport sur le chemin de fer
de Souk-Arahas à Sid-el-Hamiss (1^{re} section) entre Bouze et Saccara
Le rapport est adopté.

M^r Chardon donne lecture du rapport de M^r Malherbe sur le chemin de
Chartreuil à Plœurnel

Le rapport est adopté

M^r Chardon donne ensuite lecture de son rapport sur le chemin de
St-Hondur à St-Florent

Le rapport est adopté

La séance est levée à cinq heures

Le Président
J. Dupresne

Le Secrétaire
M. B...

Séance du Mercredi 22 Mars 1882 à cinq heures sous la
présidence de M^r Dupresne.

M^r Rousseau donne lecture de son rapport sur le chemin
et donne des explications sur les dispositions proposées pour le projet de loi
sur le chemin de fer de Jankin avec vote par la Chambre des députés.

La Commission d'enquête rembourse les avances faites par l'Etat dit que les
produits atteindront 6% sur le prix d'achat de la machine ou les produits
atteindront 8% sur le prix d'achat de la machine. Cette disposition a été supprimée.

Cette disposition a été supprimée de propos délibéré par la commission de la
Chambre des députés.

M^r Rousseau fait l'historique de l'effort de la commission ^{projet de loi de M. H. H. H.} depuis l'année 1877 pour
la loi de 1877. Le capital devant être fixé ultérieurement sur le vu de

projet par la Commission d'enquête sur le projet de loi de 1877.

Il s'agit d'un projet de loi qui a été voté par la Chambre.

Si on n'arrête pas en ce point et la Commission de l'enseignement technique,
il faut s'efforcer de déterminer le capital de la première subvention.

Une convention a été faite à cet effet et a été votée par la Chambre
le 15 Mars 1877.

Cette convention fut soumise au conseil d'Etat qui a été l'avis qu'il y
aurait lieu de passer une convention plus complète avec la Commission de

Bona Guzman, devant un grand nombre de personnes à sa table avec les
membres de la Compagnie.

Une junte ou commission fut organisée en conférence à l'occasion du conseil d'état
(novembre 1870)

~~L'Assemblée~~ La junte ou commission continua trois dispositions nouvelles
Le Gouvernement général présente des objections, et on laisse les
dispositions contestées comme à l'usage pour être suffisamment étudiées.

Le Gouvernement parlementaire de la Chambre des députés se livre à une étude
approfondie de l'affaire et y envoie 2 projets de convention présentés à la
commission de la Chambre

Le Gouvernement parlementaire fait dispenser l'article 4, et même pour la
Municipalité de Rayonal; elle craint que la disposition de l'article de la
Convention admette l'usage, et se réfère par conséquent à l'interprétation de la loi de 1877
(lettre de direction à la Compagnie de 19 juillet 1881. Réponse du Ministre de
12 juillet 1881 constatant l'accord)

Elle était d'avis qu'elle n'avait à s'occuper que de la ligne et
de la route à Sidi-Hamessi.

L'Etat ne paiera rien, les actions rapportent 4%.

M. Chardon donne lecture d'une partie du discours de M. Rayonal à la
Chambre des députés

M. le Sous-Secrétaire d'Etat dit que quand même la Compagnie s'achèverait dans
un an, on reprendrait l'affaire des insuffisances devant le conseil d'état;
on a même demandé la Compagnie Bona Guzman, puisqu'elle ne se
trouve pas dans de bonnes affaires.

M. Malou dit qu'il lui semble qu'il y a contradiction entre les
correspondances échangées en juillet 1881 et celle échangée entre février 1881
entre le Ministre et la Compagnie Bona Guzman.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat donne des explications au sujet de ces lettres

M. Vivant demande à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des renseignements sur
le projet de recommandation voté par la Chambre des députés pour le poste de
Cheikh-ouf en faveur de Chateaux-Thierry comparé avec Armand et
Badoche.

L'avis du Ministre de la Guerre au sujet d'une variante demandée par la Commission d'ingénieurs de l'Alsace pour faire un Tardonnais vers par un Dohin.

M^r Vivier est nommé rapporteur du projet de loi relatif au chemin de fer de Chateau-Thierry à Lagny

M^r Malens est nommé rapporteur du projet de loi relatif au chemin de fer de la Seine à Aïeu - Temouchent

M^r Merlin est nommé rapporteur du projet de loi relatif au projet de loi chemin de fer de Blanc à Argenteuil

Après discussion relative au chemin de fer de Souk-arrhas, la Commission est divisée à l'unanimité qu'il y a lieu de proposer la déclaration d'utilité publique du projet de loi voté par le Conseil des députés.

M^r Chandon donne lecture de la première partie de son rapport relatif au projet de loi concernant la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Souk-arrhas à Sidj-el-Hennassi.

M^r Merlin donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de Blanc à Argenteuil; ce rapport est adopté.

M^r Vivier donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de Chateau-Thierry à Lagny; ce rapport est adopté.

La séance est levée à cinq heures

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupresne

Alvion

Séance du Samedi 25 mars 1882 à une heure
Présidence de M^r Dupresne

M^r Chandon donne lecture de la dernière partie de son rapport relatif au projet de loi concernant la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Souk-arrhas à Sidj-el-Hennassi.

M^r Malens donne lecture de son rapport; ce rapport est adopté.

La séance est levée à deux heures

Le Président

Le Secrétaire

Alvion

Reprise de la séance du Samedi 25 Mars 1882 à trois heures
 M. Malens expose qu'il en verra d'une convention passée entre le
 Gouvernement général et le Jean Marie remgante d'Alger et de 60 ans
 stipulé au profit du concessionnaire.

La convention passée avec l'État algérien et avec concessionnaire à
 l'étranger : la garantie d'intérêt est de 4.85 %.

Le mode de procéder ne paraît pas réglé à M. Malens ; le terrain
 qu'on a été discuté sur les détails.

Mais il n'en reste pas moins établi qu'on a voulu donner une
 profession aux grandes Compagnies, et que l'on se hâte ainsi à leur
 profit, si les Compagnies particulières ne peuvent pas faire
 autrement pour d'autres lignes.

M. Malens critique aussi l'indication d'un chiffre maximum ; il
 voudrait mieux tout à l'air.

Le chiffre maximum fixé à 9 millions dans la Convention Jean Marie
 et abaisse à 8 millions mille francs dans la Convention avec
 l'État algérien ; ainsi on y ajoute 1500000 francs pour les
 suppléments.

M. Albué Grévy dit que le projet actuel a été envoyé d'Alger il
 y a plus d'un an.

Mais après qu'on a proposé une ligne l'État algérien.

Le chemin de la Seine à Ari - Témouchent est une ligne de plus
 importante d'Algérie.

Cinq Compagnies ont été autorisées à faire des études des
 chemins après dans les provinces d'Oran.

Les Compagnies font des offres qui ne s'éloignent pas beaucoup de ceux
 des autres.

M. Albué Grévy annonce encore une adjudication, le conseil général de
 suite à chemin via par le décret d'un adjudication.

M. Joffre traite le Chassepote à bout à 60 % en arrivant en
 Algérie M. Grévy traite avec l'État algérien à 50 %.

Mais plus tard le comité d'Algérie s'est réuni, M. Grévy

pour l'achat avec l'État algérien à 4.80%.

La demande en concession forme mis en concurrence; la Compagnie Jean
Marri la venturée à 4.60%, l'État algérien demandé 4.80%.

Jean Marri existant le chemin dans un délai plus court; pour la
Capital d'Alger et de la capitale au chiffre qui sont fixés par le
Conseil général des ports et chemins.

M. Grey a envoyé l'offre au Gouvernement; un projet de
convention sur proposé avec le C^{te} Jean Marri.

Pour Ain Temouchent à Tlemcen le Conseil général a une demande
de nouvelles études; on a une des les consid^{er} Ain Temouchent à
Tlemcen à l'Etat central; Oran à Ain Temouchent deux
consid^{er} à l'Etat central.

M. Grey a une autre offre l'acquisition des autres lignes de
Sud-Oranais

Une des lignes consid^{er} à l'État algérien à 4.60%

D'une la durée et rattachement une autre convention à la forme pour
l'Etat d'Oran à Ain Temouchent avec l'État algérien.

M. Grey a une autre offre l'acquisition de la ligne de

le Jean Marri protestant; pour il de l'Etat qui il renonce à
l'affaire. L'État algérien restant donc seul.

On propose aujourd'hui un chemin de fer de la Ligne à
Ain-Temouchent, avec l'Etat d'Alger et de la prolongement de
Ain-Temouchent à Tlemcen.

La concession de la ligne d'Ain-Temouchent à Tlemcen

est faite à l'Etat central, mais dans la condition que la
d'Alger et de la capitale sans participation de l'Etat
de l'Etat; une partie de l'Etat de l'Etat, mais à l'Etat
est insuffisant en regard des dépenses du Conseil général des
ports et chemins.

On a parlé pour une fois des autres lignes de Sud-Oranais,
à l'Etat de Tlemcen à la frontière du Maroc.

Il ne faut oublier que le montant minimum des frais d'exploitation

et abasé de Houssain à Juvvra.

La Commission décide qu'il y a lieu de demander au Ministère des explications.

La séance se levé à quatre heures, à deux.

Le Président

Le Secrétaire.

J. Dupreux

Wissart

Séance du mercredi 27 mars 1872 à 2 heures

M. Vassoy Ministre des Travaux publics et M. Roumeau sous Secrétaire Général assistent à la séance.

M. le Ministre des Travaux publics fait connaître que la Compagnie de l'Ouest algérien vient à portée de délai de un an et demi à deux ans pour la délivrance d'illite publique de prolongement de Aïn-Temochen à Tlemcen. Le rapport propose prorogation de cet engagement.

M. Malens fait connaître les propositions du conseil général des ports et chemins pour la Compagnie de l'Ouest algérien; le prolongement de l'Ouest algérien n'a pu être obtenu par le conseil général des ports et chemins.

Il est décidé qu'on s'en va partir de l'entente administrative. La Compagnie de l'Ouest algérien ne demande plus tard pour les prolongements vers Tlemcen de garanties plus élevées.

Il est annoncé qu'on a admis dans la construction une forme nouvelle d'illite publique; un délai ne peut être fixé que pour la construction.

Il ne faut pas se mettre à la disposition de l'Ouest algérien; actuellement on peut avoir une Compagnie localement; après le vote de la loi, le Gouvernement sera rendu responsable.

M. Roumeau dit que le conseil général des ports et chemins avait voulu à l'occasion de la loi sur le chemin de fer d'Alger à Tlemcen à l'occasion des grandes difficultés techniques.

La loi sur les chemins de fer algériens a été votée à une majorité absolue.

M^r Terni Marni a été entendu par la section des travaux publics du conseil
général

La Compagnie de l'ouest algérien a fait valoir que ses offres étaient aussi
avantageuses que celles de Terni Marni; elle a adressé en discussion pour une
ligne dite exploitée et qui supporte deux fois que l'intérêt de capital exigé.
des propositions basées sur une exploitation nouvelle.

M^r Malou explique dans quelles conditions Terni Marni a été entendu au
conseil général.

M^r Roussier dit que c'est bien dans la même administration de travaux publics
que M^r Terni Marni a été entendu, et compare devant la section des
Contestations.

L'avis de la section des travaux publics du conseil général a été adopté;

L'ouest algérien ne peut être indifférent pour le temps d'un engagement qui
pourrait lui être imposé dans un délai trop long, et devrait être traité
dans un moment plus favorable pour elle.

M^r Curinot dit que la ligne de Tlemcen à la mer a été réglée les 15 et 16
derniers, et que Tlemcen professe maintenant des vœux distincts à Oran
pour la direction la plus courte.

M^r le directeur des travaux publics dit que la Compagnie demandait également
le prolongement de cette ligne dans ce qui a été question.

Ne faut-il pas attendre que la situation de l'ouest se soit améliorée
comme à Alger pour assurer elle? On pourra peut-être garantir à un
taux moindre que 4.8 1/2 %.

Pour l'ouest algérien on a garanti 6 % pour un volume de 100 millions,
et peut-être on a obtenu d'elle une réduction.

On sera bien plus libre si on n'est pas lié.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de proposer l'adoption pure
et simple du projet de loi (majorité de 6 voix contre 1).

La Commission décide à la majorité qu'une nouvelle convention devra être
formée avec la Compagnie, et que le délai de deux ans pour la discussion
d'ordre public ne s'applique pas à la convention.

La Commission décide en outre qu'il sera pris acte dans le moment

Des engagements pris par la Compagnie pour l'entretien de
financement au delà de Tlemcen, le Gouvernement se réserve la
complète liberté d'action si des propositions plus avantageuses lui
sont faites par d'autres demandeurs en concession.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président
J. Desfray

Le Secrétaire
F. Vivent

Séance du Samedi 20 mai 1852 à une heure et demie.
M. Vivent donne lecture de son rapport relatif à la 1^{re} section
du chemin de fer de Bagan à Aouch, compris entre Bagan et Lange
le rapport est adopté.

M. l'Inspecteur Rivière donne communication d'une lettre de M. le
Ministre des Travaux publics du 8 avril 1852, et du projet de
Convention portant de 17 millions à 2 millions le prix fixé par l'article
13 pour les travaux de la Compagnie de l'ouest algérien précédemment à la
concession éventuelle du chemin de fer d'Alger à Oran, et par laquelle la Compagnie s'engage à accepter la
concession des autres lignes dans la construction desquelles elle s'est vu le
Maroc.

M. Curvint rend compte du voyage qu'il a fait au mois
d'avril pour étudier la question des chemins de fer de
l'ouest algérien.

Les habitants de Tlemcen ont insisté pour que l'on vienne à
Oran qui se trouve la voie pour le plus court chemin
possible; ils proposent la direction S. D. de Tlemcen,
pour arriver plus tard la ligne qui la rattacherait la
plus directement à la mer.

Le conseil général d'Oran dans sa dernière séance sur la
demande de représentation de Tlemcen se décide à

l'immense bien-être de Tlemcen à Oran, le supportant au
 Gouvernement du soin de faire le chemin du bas Oran à Tlemcen.
 Les membres de Tlemcen à Oran ont voté l'avis de
 l'Assemblée : par chemin de fer le plus direct 12^h la tournée.
 M. Malens est nommé rapporteur
 La séance se lève à deux heures trente cinq minutes

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupré

M. Malens

Séance du jeudi 1^{er} juin 1882 à une heure
 M. Abbat donne lecture de son rapport sur le chemin de fer de
 Casbah à Guingamp.
 Le rapport est adopté

M. Malens donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer
 de la Sémia à Ain - Belmoucheur

Le rapport est adopté — La séance est levée à 1^h 1/2
 de séance

Le Président

M. Malens

J. Dupré

Séance du jeudi 15 juin 1882 à deux heures
 M. Chardon est nommé rapporteur du projet de loi relatif au chemin
 de fer de Sembadel à St Baudel, et au rachat du chemin de fer
 de Bondou à St Baudel

M. Dupré est nommé rapporteur du projet de loi relatif à divers
 chemins de fer dans les Landes

M. Curivot est nommé rapporteur du projet de loi relatif au
 chemin de fer de Vitré à Fougères

M. Malens est nommé rapporteur du projet de loi relatif au
 chemin de fer de Gisors à Pacy le Royal

M. Rivier est nommé rapporteur du projet de loi relatif au
 chemin de fer de Dragagnan à Bayas

M^r Vivierot donne lecture de son rapport relatif au
projet de loi relative pour objet d'activer l'exploitation
provisoire de divers chemins de chemins de fer.
La séance se termine à deux heures trois quarts

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupresne

A. Vivierot

Séance du jeudi 22 juin 1882 à une heure
Sont présents M^r Dupresne président, Vivierot secrétaire, Curviot,
Merlin, Chandon, Nollot, Lyman Durvenay, Malcor
M^r Dupresne donne lecture de son rapport relatif au projet de loi
ayant pour objet 1^o de déclarer d'utilité publique l'établissement dans
le département des Landes de plusieurs chemins de fer d'intérêt local
2^o d'approuver une traité passé entre la Compagnie de M^r de
les concessions nouvelles de ces chemins
Le rapport est adopté
M^r Merlin donne lecture de son rapport sur le chemin de fer
de Givros à Paray le Monial
Le rapport est adopté
M^r Curviot donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer
de Viti à Fontgèze et prolongement
Le rapport est adopté
La séance se termine à une heure trois quarts

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupresne

A. Vivierot

Séance du mardi 27 juin à trois heures
 M^r Vivierot donne lecture de son rapport relatif au chemin
 de fer de Draguignan à Grasse. Ce rapport est adopté.
 M^r Chandon donne lecture de son rapport relatif au
 chemin de fer de Senebade à St Bonnet et au rachat de la
 ligne de Senebade à St Bonnet. Ce rapport est adopté.
 M^r Vivierot et M^r Vassier rapportent sur projet de loi
 relatif au chemin de fer de Nyons à Pierrelatte
 M^r Roblot et M^r Vassier rapportent sur projet de loi
 relatif au chemin de fer de Gerbevillers à Bruyères
 La séance est levée à quatre heures

Le Président	Le Secrétaire
J. Dupresne	A. Vivierot

Séance du Samedi 8 juillet 1877 à trois heures
 M^r Vivierot donne lecture de son rapport relatif
 au projet de loi de délimitation d'un territoire public de
 chemin de fer de Nyons à Pierrelatte.
 Ce rapport est adopté.

Le Président	Le Secrétaire
J. Dupresne	A. Vivierot

Séance du 20 juillet 1882

La séance s'ouvre à 1^h 3/4 sous la présidence de M^r Dupesne
M^r Merlin donne lecture du rapport qu'il a préparé sur
le projet de loi relatif au chemin de fer de Casamogza à Arreau
Le rapport est adopté.

M^r Merlin donne lecture d'un autre rapport sur un projet
de loi ayant pour objet l'établissement d'une seconde voie, de
réfection et de parachèvement sur le chemin de fer de ~~la~~ Magne
à Vouziers et à Apremont.
Le rapport est adopté.

M^r Chardon donne lecture du rapport qu'il a préparé sur
le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique
d'un chemin de fer de L'Argentière à S^t Servin
Le rapport est adopté.

M^r Chardon donne ensuite lecture du rapport sur le chemin
de fer de Casamogza à Bonifacio.
Le rapport est adopté.

La séance est levée à 2 heures

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupresne

Cuney

Séance du 24 juillet 1882.

Présidence de M^r Dupesne.

La séance est ouverte à 1 h. 42.

M^r Chardon donne lecture de son rapport sur le chemin de
fer de Cours à Sargé.

Après quelques explications, le rapport est adopté.

M^r Noblot donne ensuite lecture de son rapport sur le chemin de
fer de Gerbéviller à Bruyères.

Le rapport est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

M. Chardon, en l'absence de M. Vivierot en voyage, est secrétaire.

Le président,
J. Dupreux

Le secrétaire,
R. Maréchal

Séance du 27 juillet 1882.

Présidence de M. Dupreux.

Lecture de rapports :

M. Chardon donne lecture de son rapport sur la ligne d'annex
à Albertville.

Adopté.

Le secrétaire,
R. Maréchal

Le président,
J. Dupreux

Séance du 28 juillet 1882.

Présidence de M. Dupreux.

Lecture de rapports :

M. Merlin donne lecture de son rapport sur la ligne de
Fontenay-B. Comte à Breuil-Barrot.

Adopté.

Le secrétaire,
R. Maréchal

Le président,
J. Dupreux

Séance du 29 juillet 1882.
Présidence de M. Dufresne.

Lecture de rapports :

M. Merlin donne lecture de son rapport sur le chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Breuil-Barret.

Adopté.

M. Chardon donne lecture de son rapport sur le chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Cholet.

Adopté.

M. Dufresne donne lecture de son rapport sur l'exploitation de diverses lignes de chemin construites par l'Etat et non concédées.

Adopté.

M. Malens donne lecture de son rapport sur le chemin d'intérêt local de Lyon à St Just à Vaugneray et Mornant.

Adopté.

Pas d'autres rapports. La séance est levée.

Le secrétaire,
A. Chardon

Le Président,
J. Dufresne

Séance du 9 Mars 1882

Président M. Dufrenoy

M. Curruet donne lecture du rapport qu'il a préparé sur le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Santa Lucia à Calvi.

Le rapport est adopté, et il est décidé qu'on demandera l'urgence. La séance est levée.

Le Président

Le Secrétaire

Dufrenoy

Curruet

Séance du 9 Avril 1882

Président M. Dufrenoy

M. Noblot donne lecture du rapport qu'il a préparé sur le projet de loi relatif à la ligne de Demani au Catelet.

M. Maclean donne également lecture du rapport préparé sur les chemins de fer de Sigi Rivier à Nichelin et de Port-Boulet à X.

Ces rapports sont adoptés.

La séance est levée.

Le Président

Le Secrétaire

Dufrenoy

Curruet

Séance du 22 décembre 1882 à midi et demi

Présidence de M. Dupresne, assisté de MM. Laminot, Noblet, Chardon et Vivierot

M. Laminot donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de
Orléans à la Ferté-Macé

Le rapport est adopté.

M. Chardon donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de
Marais à Saugères

Le rapport est adopté.

La séance est levée à une heure

Le Président

J. Dupresne

Le Secrétaire

M. Vivierot

Séance du 23 décembre 1882 à une heure et demie

Présidence de M. Dupresne.

M. Vivierot donne lecture de son rapport sur le projet de loi ayant pour
objet de proroger le délai fixé par la loi du 23 mars 1876 pour
rendre définitive la concession du chemin de fer de Pont-d.-Moutgou
à Arrant au nord et l'Etat central et la Compagnie du chemin de fer
du Midi.

Le rapport est adopté.

M. Mealli donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de la
Guèche à la ligne de Couesmes à Montlhéry

Le rapport est adopté. Il est décidé qu'il y a lieu de poursuivre jusqu'au moment
où le Ministre des Travaux publics aura été entendu par la Commission, la
chemise de ce chemin s'agissant pour être classé par la loi de 1879.

La séance est levée à 2 heures

Le Président

J. Dupresne

Le Secrétaire

M. Vivierot

Séance du 25 janvier 1883

Présidence de M. Dufrenoy. Présents MM. Curviot, Malen, Eymard-Ducouray, Vivier, Merlin, Albuc Grioy

M. Chardon donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer d'intérêt général de Botherville à Challerange
Le rapport est adopté.

La Commission renvoie à l'examen de la Commission des chemins de fer de l'année 1883 le projet de loi relatif au chemin de fer de la Guanche à la ligne de Tours à Montluçon, ainsi que le projet de loi relatif à la détermination d'isolats publics de chemins de fer du Pont de l'Alma aux Montluçon
La séance est levée à 2 heures

Le Président
J. Dufrenoy

Le Secrétaire
Albuc Grioy

Séance du 14 juin 1883 à une heure

Présidence de M. Dufrenoy. Présents MM. Curviot, Malen, Eymard-Ducouray, Vivier, Merlin

La Commission des chemins de fer de l'année 1883 s'étant réunie
Le projet de loi relatif au chemin de fer de la Guanche à la ligne de Tours à Montluçon, a été présenté devant la Commission de l'année 1882

Le projet n'a pas été compris dans la loi de classement du 11 juillet 1879, mais il figurait sur l'état B des chemins de fer d'intérêt local qui passaient dans le régime d'intérêt général. Le projet a été communiqué à M. de Miculle qui a été délégué en fait.

La Commission est saisie qu'elle se réunisse sur ce projet et y a bien de demander des renseignements complémentaires à M. de Miculle des travaux publiés sur la ligne, et l'importance de la ligne.

Le Bureau du Département de l'Orne qui vient que la motion de
la valeur de l'année pour le public
Commission de la demande de l'état B qui a été présentée
la Chambre, mais n'a pas été homologuée par une loi.
La Commission ajourne en conséquence la discussion à une
prochaine séance.
La séance est levée à une heure de l'après-midi.

Le Président
J. de Préville

Le Secrétaire
Al. de Préville

Séance du 7 juillet 1883

Présidence de M. Despresne. Présents MM. Curviot, Collot,
Melin, Chaudon et Vivierot Secrétaire.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant
déclaration d'utilité publique de chemin de fer de la Guiche à
la ligne de Foucaucourt à Alençon.

M. Melin donne des explications sur l'historique de cette affaire.

M. Foucaucourt (de l'Orne) et introduit au sein de la Commission à valuer
la déclaration d'utilité publique de la ligne, en forme de loi qui
peut être votée par le Département de l'Orne.

La Commission décide qu'elle ajourne à une prochaine séance
en attendant de nouvelles propositions.

La séance est levée à une heure de l'après-midi.

Le Président
J. de Préville

Le Secrétaire
Al. de Préville

Séance du 19 juillet 1883

Présidence de M. Dufresne. Présents M. Merliu, Soblot, et Vivencot Secrétaire

M. Merliu donne communication de divers renseignements relatifs au tracé probable de la ligne de la Guanche à la ligne de Bonna à Monthuon ; ce tracé sur une distance de 4500^m par Monthuon

M. Merliu donne lecture à la Commission de son projet de rapport modifié ; la Commission ajourne à nouveau la délibération sur le projet de production de nouveaux renseignements par M. Merliu Directeur ou Ministre des Travaux publics, notamment sur l'imputation à faire du dépenses de construction de la ligne, et sur la traction B

La séance est levée à une heure trois quarts

Le Président

Le Secrétaire

J. Dufresne

A. Vivencot

Séance du 21 juillet 1883

Présidence de M. Dufresne. Présents M. Merliu, Soblot, Malens, Eymard-Duverney et Vivencot Secrétaire

M. Merliu donne communication à la Commission des nouveaux renseignements qui lui ont été fournis au Ministère des Travaux publics sur la ligne de la Guanche à la ligne de Bonna à Monthuon ; il a donné communication de l'état B annexé au projet de 1878 par M. de Feytaud, et fait indiquer les lignes d'intérêt local qui peuvent être incorporées dans le réseau d'intérêt général. L'état B comprend une ligne de Chateaufort à Nevers

M. Merliu donne à nouveau lecture de son rapport.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à une heure

Le Président

Le Secrétaire

J. Dufresne

A. Vivencot